



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 17/09/2022

SÉCHERESSE 2022

Après avoir alerté le préfet de la Corrèze, lors du 53ème festival de l'élevage de Brive-la-Gaillarde, sur la situation difficile des exploitations corréziennes du fait de la sécheresse exceptionnelle en cours, le président de la chambre d'agriculture ainsi que les représentants professionnels ont sollicité une demande de reconnaissance du département en calamités agricoles pour pertes de récolte sur fourrages.

La campagne fourragère étant maintenant bien avancée, les visites d'exploitations vont commencer d'ici la fin du mois afin de réaliser des bilans fourragers et estimer les pertes réelles. Un comité départemental d'expertise (CDE) se réunira vers la mi-octobre pour valider les éléments du dossier. Une demande pourra ainsi être présentée avant la fin de l'année, si le déficit fourrager dépasse le seuil permettant une reconnaissance au titre des calamités agricoles.

D'autres mesures d'accompagnement qui ont été annoncées par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, comme le dégrèvement d'office de la taxe sur le foncier non bâti, seront également mises en œuvre.

Pour vous tenir informés sur l'évolution de la situation et sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, vous pouvez consulter régulièrement le site internet des services de l'État en Corrèze :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-alimentation/Agriculture-et-foret/Agriculture/Les-calamites-agricoles>

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex